



180 - Le repentir du malade

question

Voici un homme qui a commis beaucoup de péchés et qui a été atteint d'une maladie grave. Il a cherché à se soigner mais en vain. Les médecins lui ont dit qu'ils n'ont aucun traitement pour lui. Il éprouve beaucoup de regrets et s'est résolu à se repentir. Est-ce que son repentir est acceptable, étant donné sa maladie inguérissable ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, le repentir est acceptable de la part d'un homme qui a perdu tout espoir de survivre, soit à cause d'une maladie incurable comme le cancer, soit parce qu'il est condamné à mort et est sur le point d'être exécuté, même si le bourreau est prêt à exécuter le peine. Il en est de même d'un condamné à mort pour adultère, même après la collecte des pierres destinées à la lapidation. Leur repentir est correct. Car Allah exauce le repentir de l'homme tant qu'il n'est pas agonisant. A Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage. ce propos le Très Haut dit : "

(Coran, 4 : 17)..

L'expression " Puis ils se repentissent peu après " signifie se repentir avant la mort. Car le Très haut dit après le verset précédent : "Mais l' absolution n' est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l' un d' eux, et qui s' écrit: "Certes, je me repens maintenant" - non plus pour ceux qui meurent mécréants. Et c' est pour eux que Nous avons préparé un douloureux châtement Coran, 4 : 18)". Mais le repentir requiert cinq conditions : la sincérité, le regret d'avoir commis des péchés, l'abandon immédiat des péchés, se résoudre à ne pas récidiver, effectuer le repentir en temps opportun, c'est-à-dire avant l'agonie ou



avant que le soleil ne se lève au couchant.